

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014**REUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2014**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 mars 2014 ouverte. Je dois vous informer que M. le Député provincial – Président, André GILLES et Monsieur le Député provincial Vice – Président arriveront avec un peu de retard donc on changera peut être un peu l'ordre du jour.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet aussi

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Isabelle FRESON arrive.

M. LE PRESIDENT.- Madame PIRMOLIN ?

Mme PRIMOLIN.- Le Chef de groupe Monsieur DRION est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2014

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

III.- Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour et je vous informe que pour clôturer nos travaux, le verre de l'amitié sera servi dans la Salle des Pas Perdus.

IV.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 13-14/193 : ECETIA FINANCES SA : Convention d'actionnaires à conclure + Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2014 – Modifications statutaires + Réduction du capital.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 13-14/166). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Marc YERNA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. YERNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Après les explications que l'Administration a fournies à votre Commission, voici la question qui a été soulevée par un Commissaire : est-ce que souscrire un emprunt ne met pas ECETIA en difficulté ? Il lui est répondu que non, pas du tout, le cash arrivera entre aujourd'hui et 2040. Il n'y a pas de flux, ce qui était du capital va devenir un emprunt.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

Il n'y a pas eu d'autre question ni remarque sur ce point, le résultat du vote est de 8 voix pour, 0 contre et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/RA/05 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'Etudes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/05). On va modifier l'ordre du jour et demander à Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale de venir à la tribune pour parler du rapport d'activités concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'Etudes ». Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame PRIMOLIN, Madame la Conseillère, merci tout d'abord de votre intérêt et de votre volonté de vous investir dans notre Commission « Lutte contre les violences intrafamiliales et entre partenaires ».

Avant de vous répondre sur le fond, voici les détails que vous souhaitiez connaître, à savoir à quelles dates la commission Egalité des chances, volet « Lutte contre les violences intrafamiliales et entre partenaires » s'était réunie en 2013 : en l'occurrence les 22 janvier, 6 juin et le 23 octobre. Pour être tout à fait complète sur le travail réalisé dans le cadre de cette commission, j'ajoute que 12 réunions annuelles organisées en 2013 dans le cadre des plates-formes « violences conjugales », soit 4 réunions par arrondissement judiciaire. J'imagine que je peux vous faire grâce des dates, mais je les tiens évidemment à votre disposition si vous les souhaitez.

Vous comprendrez que c'est beaucoup de travail et surtout un travail qui se prolonge sur le terrain, à travers diverses actions et initiatives telles que celles que vous avez pu découvrir, en effet, dans le rapport d'activité 2013 et que vous découvrirez lors de nos prochaines réunions de commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

Pour ce qui concerne la commission Egalité des chances proprement dite qui ne s'est pas réunie en 2013, nous sommes de fait confrontés à une véritable difficulté.

À l'instar du Social, cette thématique est partagée à tous les niveaux de pouvoir et fait l'objet actuellement d'une médiatisation un peu tous azimuts, rappelez-vous la semaine dernière encore le débat au parlement sur le nom de famille.

Le « succès » de l'Egalité des chances et au-delà des questions de genre se vérifie donc au niveau institutionnel sauf, en effet, pour la Province. Notre champ d'action se limite à l'information et à la prévention et force est de constater qu'il est difficile de réunir autour de la table des partenaires sociaux, également soucieux de cette thématique et désireux d'œuvrer en commun dans notre champ de compétence.

C'est ainsi que dès 2011, nous avons pu constater une désaffection des membres de la commission qui s'est malheureusement poursuivie en 2012, malgré plusieurs appels aux partenaires pour qu'ils nous proposent leur propre sujet ou idée à développer en commun et avec le soutien provincial. Seules exceptions, sur des sous-thèmes bien précis, tels comme la traite des Etres Humains, avec la constitution d'un groupe de travail spécifique, les Mutilations Génitales Féminines, l'Accueil Temps Libre, le projet Girls Day, Boys Day, je vais y revenir, au sujet desquels nous avons pu mettre en place des groupes de travail très actifs ceux-là mais très spécifiques. La Province jouant là un rôle de coordination, de soutien ou encore de proposition.

2013 fut donc une année de réflexion, vous l'avez dit, où à nouveau, les partenaires furent sollicités pour nous faire part de leurs suggestions quant aux modifications éventuelles à apporter tant sur le fond que sur la forme.

Notre Département s'est montré tout à fait disposé à entendre les remarques quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles restent circonscrites à notre champ d'intervention, je le répète, c'est important. Nous n'avons eu aucun retour constructif par rapport à cette demande, rien qui permette d'envisager une évolution de la commission.

Aussi, si la Commission subsiste et s'est à nouveau réunie en ce début d'année, le travail va avant tout se poursuivre dans les groupes de travail à travers de nouvelles thématiques que nous allons apporter en espérant susciter l'intérêt cette fois du plus grand nombre.

Le meilleur exemple, vous l'avez cité, est la réunion du 17 mars dernier axée sur le phénomène sectaire et ses conséquences pour les citoyens. A cette occasion, vous avez pu assister à une présentation de l'ASBL Aviso qui lutte en faveur des victimes du phénomène sectaire. L'asbl nous a fait part de son désarroi quant au peu de structures pouvant apporter un soutien spécifique aux victimes de mouvements sectaires mais aussi et surtout à leur famille et à leur entourage.

Au terme de l'audition des responsables et experts, la commission a dégagé la nécessité de sensibiliser notamment les ados, non aux dérives sectaires directement, mais à l'importance de l'exercice des libertés, de l'esprit critique... Voilà donc un exemple concret qui

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

débouchera sur la construction d'un projet d'information et de prévention réunissant tous les partenaires intéressés et qui va donc nous occuper dans le cadre des prochaines réunions de cette commission.

Un mot encore sur le rôle essentiel joué par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes lequel, il faut le rappeler, dicte un plan d'action annuel pour chaque province qui dispose d'un service Égalité des Chances. Ainsi, l'Institut nous demande, pour la deuxième année consécutive, de nous inscrire dans le cadre du projet « Girls day Boys day ». L'objectif de cette opération est de lutter contre les idées préconçues quant à l'exercice de certains métiers atypiques pour le genre. Il s'agit de mettre en relation, des élèves de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus bien sûr, avec des témoins exerçant un métier atypique pour leur genre et désireux de partager leur expérience sur leur lieu de travail.

Cette action d'envergure est menée en partenariat avec des organismes ayant pour missions ou intérêts la sensibilisation des jeunes à la notion de genre, à l'orientation professionnelle ou pouvant intégrer ce projet dans leur travail.

A fortiori, Madame la Conseillère, vous n'aurez donc pas, dans le rapport d'activité 2013 un plan d'action 2014, à l'exception du projet Boys Day Girls Day qui nous est donc imposé par l'Institut.

Cependant, vous aurez maintenant compris qu'à côté des missions que nous confie l'Institut pour l'Égalité, nous avons notre propre feuille de route, laquelle se construit jour après jour en fonction des sujets proposés et du travail réalisé tant au sein de la Commission que dans les groupes de travail. Cette façon de faire permet une grande souplesse et une grande adaptabilité et n'entame en rien le dynamisme tant des agents que des partenaires, singulièrement, dans les groupes de travail.

Je termine par la Convention du « Portail – Accueil des Enfants » que vous évoquez, chiffres à l'appui, mais sans le citer. Pour rappel et brièvement, il s'agit d'un outil créé à l'initiative de la Région wallonne.

Développé dans chaque province, il réalise un relevé des services d'accueil et des activités extrascolaires pour les enfants de 0 à 16 ans. L'objectif poursuivi est de permettre aux parents, plus particulièrement aux mamans de pouvoir concilier vie privée et vie professionnelle en leur permettant d'accéder rapidement aux informations relatives aux structures d'accueil extrascolaire, stages y compris.

Alors que la Région wallonne a initié ce projet, force est de constater là aussi qu'il ne s'agit plus à l'heure actuelle d'une de ses priorités puisque plus aucun suivi des agents affectés à ce projet n'est réalisé par leurs soins.

Toutes les provinces ont d'ailleurs abandonné cette initiative à l'exception de la nôtre et ce, en dépit d'une convention reconduite jusqu'en décembre de cette année. Malgré les difficultés inhérentes à l'actualisation d'une telle banque de données, le Département des Affaires sociales a toujours été convaincu de l'utilité d'un tel outil.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

Cela étant, n'ayant plus le suivi de la Région Wallonne, vous comprendrez qu'il est difficile d'en tirer un enseignement au niveau provincial sauf pour dire qu'un tel projet repose essentiellement sur la bonne volonté de collaboration des Communes, principalement, et des associations qui sont concernées par cet accueil spécifique.

En clair, la collecte d'informations, l'encodage et la mise à jour sont des travaux particulièrement fastidieux qui ne tiennent la route que s'il y a un intérêt réciproque. C'est fort heureusement le cas pour les Communes qui ont conventionné avec la Province, ce sont les chiffres que vous avez cités, mais il en reste encore 36 à convaincre.

On le sait cependant, la position que prendra la Région Wallonne au 31 décembre prochain sera déterminante puisque les 2 agents affectés au niveau du Département des Affaires Sociales à ce projet ont été engagés sur base d'octroi de points APE et que sans ce soutien, évidemment, la relance au niveau régional du suivi du Portail, ce projet pourrait être arrêté dès 2015, ce qui serait réellement dommage.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

Sans demande d'intervention, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires Sociales et les Prêts d'Etudes ».

Document 13-14/RA/01 : Rapport d'activités 2013 concernant « L'Agriculture ».

Document 13-14/RA/03 : Rapport d'activités 2013 concernant « L'Education physique et les Sports ».

Document 13-14/RA/11 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Direction des Systèmes d'Information ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29, 30 et 31 de l'ordre du jour (documents 13-14/RA/01, 13-14/RA/03, 13-14/RA/11).

J'invite M. le Député provincial Robert MEUREAU à la tribune pour donner sa réponse en ce qui concerne ces différents dossiers. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, Chers Collègues, Chères Amies, Chers Amis, comme ça ce sera fait de manière plus globale maintenant José.

Si je ne me trompe pas à travers les trois rapports d'activités dont il est question, je pense que j'ai reçu 5 questions.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

La première question a été posée par M. Daniel FRANZEN qui m'interroge sur l'intérêt du CPL-Animal, c'est-à-dire l'ASBL para-provinciale qui s'occupe notamment du centre d'insémination porcine mais aussi de la ferme de Jevoumont et son futur.

Sans attendre une interpellation, les différents acteurs se sont déjà mis autour de la table, j'en prends pour témoin notre ami notamment Alain DEFAYS.

Le 4 juin 2013, à l'occasion d'une Assemblée générale de cette ASBL, la question du devenir de l'outil provincial avait été posée. Différentes rencontres ont alors été organisées, notamment avec le Directeur Général des services agricoles et une réflexion plus large a été posée.

En fait, en septembre 2013, différentes pistes ont été envisagées, et sont actuellement explorées. Celle de l'enseignement provincial particulièrement, quand je citais Alain je regarde André DENIS évidemment qui a participé à cette réflexion également. Donc celle de l'enseignement provincial en fait partie et aussi les relations avec l'Université de Liège également.

En janvier 2014, nous avons rencontré la Direction de l'enseignement afin d'identifier les besoins tant pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement supérieur. Une visite de la ferme a par ailleurs été organisée avec la Direction de l'enseignement.

Suite à cette rencontre et dans la volonté de permettre une évolution cohérente de l'outil provincial, qui tient compte des enjeux économiques, personnels, pédagogiques et de mission de service public, et bien différents agents des services agricoles et de l'enseignement sont aujourd'hui même dans la région de Limoge et participent à une journée du « porc bio » et ce, dans le cadre d'une réflexion globale de la réorientation des missions de la ferme provinciale vers, particulièrement, des missions d'enseignement.

Vous le voyez donc, Monsieur le Conseiller, que sans attendre d'impulsion tout à fait honorable du Conseil, conscients de cette nécessité de réorienter les missions du CPL-animal vers plus de cohérence avec la politique provinciale, que nous mettons déjà à en œuvre.

Je ne manquerai évidemment pas de tenir le Conseil, ou en tout cas au moins la Commission, au courant des différentes évolutions dans ce domaine.

Alors, pour les amoureux de fables de Lafontaine et bien : « Plutôt que de courir, nous sommes partis à point ». On me l'a mis, je ne voulais pas frustrer la rédactrice.

Pour ce qui est de la deuxième question, et bien je le répète quand même, c'est mon ami José qui l'a posée et elle concerne le devenir ou plutôt l'avenir en matière de collecte des bâches agricoles.

Vous le savez, je suis en charge de l'agriculture et de la ruralité, j'ai un passé d'Administrateur aussi à l'intercommunale Intradel et donc, je suis particulièrement sensible à cette problématique.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

Donc, ce service était assuré par Intradel avec l'appui des différents services et notamment les Services Agricoles dont le rôle, je le répète, se bornait simplement à diffuser l'information.

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions au pouvoir subordonné en matière de prévention et de gestion des déchets prévoit notamment la collecte des bâches agricoles. C'est grâce à cette subsidiation d'ailleurs que l'intercommunale a pu assurer ce service.

Cependant, l'Office wallon des déchets vient de modifier unilatéralement sa méthode de calcul, avec pour conséquence une perte substantielle de recette dans le chef d'Intradel.

Le Conseil d'administration de l'intercommunale, Fabian l'a dit hier ou avant-hier ici à cette tribune, a interpellé par écrit d'ailleurs, deux Ministres du Gouvernement Wallon, d'une celui de l'environnement et d'autre part celui de l'agriculture et, notamment, le Ministre Henri a fourni une réponse destinée à clarifier la méthode de calcul. On me dit qu'il se penche également sur un aspect rétroactif par rapport à différents recours qui pourraient être introduits.

Je suppose donc que la question qui est posée ici ne vise pas à encourager la Province de Liège à se substituer à pouvoir régional qui serait en retard.

Je veux néanmoins apporter une réponse apaisante, c'est celle et j'en appelle à ceux qui sont encore membre du Conseil d'administration d'Intradel puisque celui-ci a adopté ce matin même mesures destinées à rassurer les Communes et les agriculteurs puisque d'une part, 4 sites permanents seront ouverts et une collecte de 2 semaines sera organisée sur la période de novembre-décembre 2014 par l'intercommunale.

Dons, les services agricoles, continuerons à assurer, ce relai souhaité vers les agriculteurs.

Un autre ami Hesbignon, Jean-Claude JADOT, m'interroge deux fois. La première fois, c'est concernant l'agroforesterie et l'expérience menée par quelque chose de bien connu de notre ami Eric LOMBA, le GAL pays des Condruses en partenariat d'ailleurs avec les Services Agricoles.

Tout d'abord, je pense qu'il faut définir pour les non initiés les objectifs poursuivis par un tel projet. Et vous verrez ensuite que ce qui est qualifié d'anecdotique, fait pourtant partie des piliers de la Politique Agricole Commune conjointement au pilier visant les aides directes aux agriculteurs.

En effet, le volet développé pour l'agroforesterie porte le nom de « verdissement » de la PAC, et donc, il conditionnera les aides à l'obligation de dédier 7% de la surface exploitée à la biodiversité.

L'objectif poursuivi par l'agroforesterie vise à permettre à l'agriculture de produire davantage de denrées alimentaires et de biomasse, tout en étant plus économe en énergie, en

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

sols et en eau. Ces recherches consistent à associer arbres et cultures ou élevage, de façon conjointe et complémentaire sur une même parcelle.

La production de biomasse y est alors plus élevée et cette production agricole s'inscrit ainsi dans une logique de production et de rentabilité économique. De plus, elle fournit des services écologiques, source de biodiversité, d'humus, de protection contre l'érosion des sols, amélioration quantitative et qualitative des nappes phréatiques, séquestration de carbone, amélioration de la qualité de l'air.

L'axe IV de notre politique provinciale s'appelle « Développement Territorial Durable ». Dans la note de politique générale du Collège Provincial 2012-2018, il est clairement stipulé, je reprends les termes exactes : « les activités agricoles se situent typiquement à l'interface entre nature, société et sciences. L'évolution de leurs objectifs et pratiques est intimement liée aux projets politiques, sociaux, économiques, scientifiques et environnementaux que des acteurs locaux, nationaux et internationaux se donnent ».

Par ailleurs, « La contribution de l'agriculture suppose que les pratiques de l'agriculture soient elles-mêmes durables, c'est-à-dire respectueuses de l'environnement, mais aussi que l'agriculture, dans son ensemble, contribue à un développement plus durable des sociétés ». Fin de citation pour cet extrait de Déclaration de Politique générale.

Ainsi, maintenant je réponds, 17 hectares sont actuellement mis à la disposition par la Province de Liège à VEGEMAR pour les diverses expérimentations. 9 ha à Waremme et 8 ha à Scry. Le projet d'agroforesterie ne vise la plantation d'arbres que sur le seul terrain de Scry. Il faudrait compter approximativement 50 arbres par hectare, soit un total de 400 arbres sur le terrain en question. Mais le projet n'est encore qu'au stade de réflexion, et une estimation plus précise de la surface qui sera effectivement utilisée est, pour l'instant une chose impossible.

Les cultures et diverses expérimentations menées par VEGEMAR pourront y être maintenues.

Les objectifs poursuivis n'ont pas encore été définis. Ils devront l'être par les différents ingénieurs agroforestiers auxquels sont associés les services agricoles. Ils reviennent par ailleurs, eux, on voyage quand même dans l'agriculture mais le Député n'accompagne généralement pas, puisque ces ingénieurs reviennent d'une visite d'un site agroforestier dans le GERS et nous attendons les conclusions de cette visite et les orientations qui en découleront.

Si l'on comprend, évidemment, la frilosité des agriculteurs à adopter de nouvelles techniques, n'est-il pas dans la mission de service public tel que celui de la Province de Liège, de procéder sur nos terres à ce type d'expérimentation, inscrite dans notre déclaration de politique générale. Voilà pour cette question.

Deuxième question de Jean-Claude. Cette fois-ci elle concernait la cellule « Assistance pour les gazons de sport » et sur l'opportunité de mettre à disposition du matériel provincial pour les communes et les clubs sportifs.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

Je pense avoir déjà répondu à cette interrogation, notamment lors de la présentation publique de cette cellule le 15 mars dernier et, par ailleurs, en Commission puisqu'il y avait un exposé PowerPoint le 24 février dernier.

Dans le cadre de ces deux exposés, on a présenté les missions clairement définies de cette cellule, qui portent notamment sur l'encadrement et le conseil à destination des communes, clubs partenaires, mais également sur l'entretien des sites provinciaux destinés à servir de vitrine et de terrains de démonstration. En sachant qu'il était clairement défini et d'ailleurs obligatoire, de ne pas rendre un service qui soit en concurrence avec le secteur privé qui pourrait rendre le même type de service.

Donc, effectivement, le 15 mars il y a eu une démonstration complète qui a été faite, précisons d'emblée d'ailleurs que l'entièreté du matériel qui a été utilisé ce jour là n'appartenait pas à la Province de Liège. Une partie de ce matériel était loué et sera probablement encore loué à l'avenir et progressivement, nous en acquerrons à travers un plan global d'acquisition. Le matériel loué, je fais confiance aux spécialistes, il s'agissait d'une tondeuse cylindrique et d'un aérateur. Pour le reste, nous avons effectivement déjà en 2014, acheté du matériel, je pense qu'on l'a fait aussi sur une partie du budget 2013, je parle desableuse, d'aérateur à couteaux, de tondobalais, je vous en passe, il y en a encore 3 derrière mais c'est bon, pour une valeur de 30.000 €, réponse à « Combien est-ce qu'on l'a payé ? ».

La cellule doit surtout entretenir en permanence 9 terrains de football ou terrains de sport, qui sont notre propriété et comme je le disais, qui servent de vitrine. Cela veut dire que prêter notre matériel sera impossible. Pourquoi ? Parce que tout le monde a besoin du matériel dans le même espace de temps d'une part et que si on le prêt, il risque de nous revenir dans des conditions matérielles un peu difficiles pour pouvoir utiliser ce matériel à nos fins.

Donc, les attributions confiées à la cellule sont, d'une part, rédiger un vade-mecum qui a été distribué le 15 mai et qui est un bouquin d'une soixantaine de pages qui donnent les conseils techniques.

Deux, assurer l'encadrement technique et didactique des préposés provinciaux et pour l'entretien des 9 terrains en question.

Trois, organiser et dispenser des formations à l'intention des gestionnaires de ce type de surfaces. On parle des ouvriers communaux ou des responsables des clubs.

Quatre, assister, en termes de conseils les gestionnaires poser un diagnostic, cela veut dire si nécessaire les analyses des sols etc et ensuite, donner « le cahier d'entretien du terrain » voire même le cahier spécial des charges s'il est question, pour la Commune ou le club, de faire appel justement à une société privée à travers un marché public.

Je peux très bien comprendre que certaines Communes et certains clubs ne disposent pas des moyens nécessaires, je crois que c'était ça évidemment l'objet de la question, pour acheter ce matériel. Donc, la mutualisation trouve tout son sens, probablement à travers l'organisation d'une centrale commune d'achat comme on le fait, pourquoi pas, avec le marché

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

du sel ou d'autres marchés, je pense que hier on a encore répondu dans le cadre de la supracommunauté sur un autre domaine. On peut évidemment envisager à l'intérieur de nos Services, seulement alors, il faut aussi rester cohérent. Si c'est impossible pour les raisons que je viens de dire au niveau du service provincial, ce le sera tout autant si c'est sur un ensemble de, par exemple, l'ensemble de la Province avec un seul matériel, ça n'ira pas mieux.

Donc là, il me semble que la réflexion pourrait être menée à l'intérieur de chacune des « conférences des Bourgmestres » en train de dire, je parle à des groupements de Communes parce que le fait d'avoir une unité d'ensemble de matériel, on revient évidemment sur l'organisation et l'utilisation, à quel moment, quelle Commune X, Y ou Z l'utilise-t-elle ? Et je pense qu'autant le métier de la Province pourrait être d'organiser ces marchés pour avoir les cahiers de charges et peut être les meilleurs prix autant nous ne devons pas être l'arbitre de l'agenda d'utilisation de telle tondeuse, à tel endroit et de favoriser Jules plutôt que Joseph ou Béatrice. Donc, voilà.

L'objectif poursuivi, je vous le rappelle, est donc d'améliorer la qualité de ces aires de sport gazonnées et de ce fait, axer notre politique sportive ambitieuse sur la formation technique.

J'en viens, Président, je pense à la dernière question qui me vient de M. RASAA. Comme elle est assez technique, je ne vais pas m'écarter du texte, je vous le promets. Ca va Gene, je ne changerai pas ! (Rires)

Elle concerne le rapport d'activités sur la Direction des Systèmes d'information formulant 3 remarques : la première portant sur le site WEB et son interactivité, la seconde sur la GED, la disponibilité des documents des conseillers et la mise en place d'une solution type Own Cloud comme établie par le Conseil Communal de la Ville de Liège et la troisième sur la politique open source de la Province.

Je vais donc m'atteler à répondre à Monsieur le Conseiller de la façon la plus accessible possible. J'ai dû faire travailler les Services pour que moi-même je puisse descendre dans la précision.

Si d'aventure, vous le souhaitez, je vous invite à participer à une prochaine Commission où les services auront le loisir, et je pense le plaisir, de répondre précisément à vos questions techniques.

Tout d'abord, l'interactivité de notre site web, semble au cœur de vos préoccupations. Celle-ci, que vous estimez défailante, ne se traduit pas sous la forme que vous proposez. En effet, imaginez les difficultés pratiques et les risques en termes de bonne communication, si chacune des 3.000 pages du site possédait son propre fil de commentaires. Imaginez, encore, Monsieur le Conseiller, la charge de travail en termes de modération et les conséquences en termes de lisibilité.

Toutefois, l'interactivité est bien présente, mais au travers d'autres outils. Tout d'abord, l'espace usager Ma Province de Liège ("La Province c'est MOI"), inclus dans le nouveau site.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

D'autre part, l'objectif d'accessibilité, en termes de communication, c'est aussi aller chercher le public là où il se trouve, notamment sur les réseaux sociaux. Nos internautes ont déjà la possibilité de partager les actualités du nouveau site sur leurs propres réseaux sociaux grâce aux icônes placées à côté de chacune d'entre elles (Facebook, Twitter, Google+).

Et, comme annoncé dans la Note de Politique générale 2014, les Services Communication et Informatique sont en train de définir une stratégie de communication globale et commune pour tous les services provinciaux sur les réseaux sociaux. La priorité a été mise sur Facebook et la première page pilote, celle de la Haute école, a été ouverte à l'occasion du salon du SIEP assez récemment. Donc, après 2 semaines de mise en ligne, elle compte déjà près de 700 fans !

Passons à présent à votre remarque relative à l'open source. La politique de la Province en matière de solutions libres consiste en l'analyse des différentes solutions sur le marché, et le choix le plus approprié, en termes de coûts, de couverture des besoins, de pérennité de la solution.

D'un point de vue financier, s'il est exact que les licences Windows sont coûteuses, cela ne signifie pas que les solutions libres ou open sources sont gratuites. Certes, la licence ne doit pas être payée, mais d'autres coûts peuvent intervenir, sachant que nous ne pouvons laisser reposer l'environnement de plus de 3.000 utilisateurs sur la confiance d'une communauté de développeurs Open Source, sans aucune garantie de service !

Vous ajouterez également dans le coût, la formation des utilisateurs, l'aspect intégration dans le cadre d'un système existant très élaboré et bien d'autres éléments encore.

Et cela nous amène à votre dernière question relative entre autres à la possibilité d'utiliser la solution Own Cloud, logiciel libre offrant une plateforme de services de stockage et partage de fichiers et d'applications diverses en ligne.

Nous n'avons aucun préjugé quant à cette solution, mais nous essayons de limiter le nombre d'outils et de solutions mises en œuvre, et de travailler davantage sur leur intégration. C'est pourquoi la solution qui est envisagée pour les Conseillers provinciaux repose sur une extension du portail des rapports au Collège, combinée très probablement à la rénovation du portail des Conseillers provinciaux, et à son intégration au sein de l'espace sécurisé Ma Province de Liège. Le planning n'est pas encore totalement finalisé, mais il est probable que ces réalisations aboutissent dans le courant 2015. Après tout ça, je pense Monsieur le Conseiller que l'on devra se revoir lors d'une prochaine Commission.

Chers Collègues, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Sans demande d'intervention, le Conseil prend connaissance des rapports d'activités concernant « L'Agriculture », « L'Éducation physique et les Sports » et « La Direction des Systèmes d'Information ».

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014**Document 13-14/RA/10 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/10). Nous revenons sur les compétences de M. PIRE qui n'a pas encore pu nous rejoindre et donc, je demanderais à Mme FIRQUET, Députée provinciale, de venir répondre au rapport d'activités 2013 concernant « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».

Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Nouvelle question donc de M. LEJEUNE sur l'affectation des 18.000 € qui étaient destinés au soutien des Maisons de garde.

Je tiens tout d'abord à préciser que les modifications budgétaires sont réalisées deux fois par an et la prochaine, Monsieur le Conseiller, aura lieu au mois de juin.

Sur le fond et comme discuté lors du Conseil provincial du 27 février dernier, M. PIRE précisait que la problématique des Maisons de garde est et reste une des compétences du Ministère Fédéral de la Santé, en particulier de l'INAMI.

L'INAMI finance les prestations d'urgence mais aussi l'organisation des gardes à travers différents systèmes tels les honoraires de disponibilité, les subsides aux cercles de médecins généralistes ou les subsides spécifiques aux postes de garde.

Monsieur PIRE est donc ravi de lire que son « affirmation est correcte à 95% ». Les médecins généralistes, réunis le 25 mars dernier dans le cadre de la convention quadripartite, nous ont d'ailleurs confirmé qu'ils sont très satisfaits du soutien financier qui répond maintenant à une procédure identique pour tous les postes.

Il lui reste donc 5% du travail pour vous convaincre. Je vais donc vous rassurer tout de suite en vous apportant des précisions sur les frais spécifiques supportés par les Maisons de garde, tels que les frais de produits pharmaceutiques et de petits matériels.

Pour rappel, comme vous devez tous le savoir maintenant, les Maisons de garde sont avant tout des associations de médecins généralistes qui, pour des raisons de nombre et de disponibilité, ont depuis plusieurs années de plus en plus de mal à assurer la continuité des soins à la population, en particulier, vous le savez, la nuit et le week-end.

Afin de soutenir ces structures médicales, c'est bien l'INAMI qui prend en charge les frais liés à l'établissement et au maintien des postes de garde via des subventions d'investissement et/ou subventions spécifiques de fonctionnement.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

Je peux donc affirmer une nouvelle fois que l'aide accordée à l'organisation de la médecine générale de garde existe bel et bien et est couverte de manière amplifiée par l'INAMI. Pour rappel, 3 millions d'euros ont été inscrits au budget fédéral 2014 pour le soutien à ces Maisons de garde.

Il est bien entendu que ces associations de médecins sont confrontées au fur et à mesure de leurs activités, du développement et du succès rencontrés, à des frais divers en matériel et en produits pharmaceutiques.

Actuellement, aucun ne doute que les examens médicaux se développent, que les techniques évoluent et que dès lors de nouveaux besoins en matériel apparaissent et apparaîtront encore.

Ces frais complémentaires sont évidemment pris en compte et pris en charge dans le montant des honoraires pour actes techniques spécifiques posés par le médecin.

Ces frais d'actes techniques s'ajoutent avec un supplément d'urgence aux honoraires de consultation. Par matériel de soins, on peut aussi considérer les besoins suivants : les fils de sutures, les bandes plâtrées, les compresses, voire les désinfectants et autres produits.

Les produits pharmaceutiques tels que les médicaments, les anesthésiques ou vaccins sont quant à eux à charge du patient et de l'INAMI via cette fois les pharmacies.

Pour rentrer dans les détails, les Maisons de garde font également bénéficier les patients d'échantillons fournis d'office par les firmes pharmaceutiques ou à la demande à ces dernières. Les médecins sont en droit de réclamer à leur patient de leur ramener l'équivalent de ce qui leur a été donné pour avance. Une démarche qui permet ainsi d'éviter des dépenses supplémentaires en frais pharmaceutiques pour les Maisons de garde précisément.

Il en va de même chez les médecins spécialistes ou tout autre médecin généraliste d'ailleurs qui englobent ces besoins spécifiques et indispensables à la pratique médicale dans les frais d'honoraires.

Au vu de ces éléments, M. PIRE réitère ses propos tenus devant vous en février dernier, à savoir qu'un soutien provincial spécifique et complémentaire aux Maisons de garde, qui a été très utile, voire déterminant pour inspirer l'INAMI, n'est aujourd'hui plus d'actualité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

Sans intervention, le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

Document 13-14/RA/07 : Rapport d'activités 2013 concernant « L'Enseignement ».

Document 13-14/RA/08 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».

Rapport d'activités 2013 concernant « La Culture » (Document 13-14/RA/02).

Rapport d'activités 2013 concernant « Le Logement » (Document 13-14/RA/06)

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15 et 16 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/07, 13-14/RA/08). Nous revenons maintenant aux points de M. le Député provincial – Président André GILLES et donc, je demanderais à M. MEUREAU de revenir à la tribune pour répondre à ces points.

Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Et bien, comme vous venez de le dire, je vais présenter si je ne me trompe pas, 4 réponses de M. le Député provincial – Président dans le cadre de ces rapports d'activités.

La première réponse s'adresse à M. André GERARD qui interrogeait sur le fait que le rapport d'activités de notre Enseignement n'évoquerait pas de projet lié à la remédiation.

Il faut apporter quelques précisions suivantes et au quotidien, les équipes éducatives s'attellent à repérer les difficultés que peuvent rencontrer certains de nos élèves et à y remédier le plus rapidement et adéquatement possible.

En tant que Pouvoir organisateur d'un enseignement essentiellement qualifiant, notre Province initie et participe à toute action visant à renforcer le travail de remédiation et améliorer encore son efficacité.

Ainsi, nous nous inscrivons pleinement dans l'organisation d'un encadrement différencié, dispositif qui a succédé, comme vous le savez, à celui des discriminations positives. Huit de nos établissements d'enseignement secondaire : les IPES et Ecoles Polytechniques de Verviers, Seraing et Herstal, ainsi que l'Athénée de Flémalle et l'IPES Paramédical sont concernés et bénéficient de moyens humains par l'octroi de périodes-professeurs, mais aussi de moyens financiers complémentaires, sur la base du Plan Général d'Action d'Encadrement Différencié quinquennal qu'ils rédigent.

Les périodes-professeurs supplémentaires ainsi octroyées permettent l'organisation de groupes classes plus restreints, favorisant la prévention, l'identification et la résolution rapide des problèmes. Les investissements peuvent, quant à eux, prendre de multiples formes : il peut s'agir, par exemple, de l'engagement de personnel non enseignant ; de l'achat de manuels, livres ou autres supports utiles aux apprentissages ; de la prise en charge des frais de participation à diverses activités ; de l'aménagement et l'embellissement du cadre de vie ;

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

ou encore de l'achat de matériel. La rentrée 2014 verra en outre l'acquisition de tablettes tactiles facilitant des apprentissages plus individualisés. Le secrétariat d'André écrit avec des caractères plus petits que le mien. (Rires)

C'est dans le même esprit que nous mettons en œuvre le premier degré différencié et les heures spécifiquement dédiées, dans toutes nos grilles horaires, à la remédiation. M. GILLES ajoutera que, de la première à la septième année, la planification de l'année scolaire prévoit, à la fin de chaque période, une semaine de remédiation pour les cours de la formation commune. Et, au troisième degré, dans les sections qualifiantes, une semaine de remédiation spécifique à l'option de base groupée est aussi organisée avant chaque épreuve de qualification.

Il va de soi que l'Enseignement provincial reste attentif à la participation active de ses enseignants aux modules de formation continue organisés à ce sujet par l'Institut de Formation Continué et la Formation en cours de carrière.

C'est aussi en étroite collaboration avec le Département de la Formation qu'est mené le projet « Réussir Ensemble » où, dans trois écoles pilotes : les Ecoles Polytechniques de Seraing et de Verviers, l'IPES de Seraing, de multiples actions sont mises en place pour prendre en compte le jeune dans sa globalité et assurer sa réussite. C'est bien là notre mission et nous continuerons à mettre tout en œuvre pour que chacun dispose des éléments nécessaires à sa réussite.

On évoquait le premier degré, vous savez sûrement qu'il va bientôt connaître une réforme qui intégrera, entre autres, la mise en œuvre d'un Plan Individuel d'Accompagnement pour chaque élève rencontrant des difficultés. En tant que Pouvoir organisateur, notre Province prépare au mieux cette réforme.

Venons-en maintenant à la seconde partie de l'interpellation. D'après les chiffres à notre disposition, le nombre d'élèves inscrits, tous réseaux confondus, dans des sections appartenant aux secteurs de l'industrie et de la construction est, selon l'arrondissement, au mieux stable et le plus souvent en baisse depuis plusieurs années.

Cette désaffection qui touche nos Ecoles Polytechniques comme leurs équivalents dans les autres Pouvoirs organisateurs est donc structurelle et accentuée par la crise que nous traversons. C'est d'ailleurs pour y répondre qu'un décret a créé en 2009 les Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant, où nous sommes pleinement partie prenante. Parmi leurs missions, les Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant octroient des périodes complémentaires pour les sections formant aux métiers en pénurie. Dans ce contexte difficile, le Député provincial – Président se réjouit avec vous de la consolidation de notre population scolaire.

Je salue son arrivée et je termine donc la réponse à la première question et lui céderai volontiers la parole pour les 3 suivantes.

Permettez-lui de vous rappeler les multiples initiatives que nous prenons pour la promotion de notre Enseignement, telles que le Techni Truck, les mini-villages des métiers

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

techniques ou les stages d'initiation organisés depuis l'été dernier par nos Ecoles Polytechniques.

Pour conclure, il faut rappeler un des axes de la note de Réflexion stratégique sur l'évolution de l'Enseignement et de la Formation, qui vous a été présentée tout récemment en première Commission.

Pour être en mesure de répondre toujours mieux aux besoins de nos concitoyens et aux défis de l'avenir, notre Province va progressivement réorganiser son Enseignement secondaire par la création de centres d'enseignement et d'excellence professionnelle proposant une approche globale d'orientation et offrant des formations de haute qualification. C'est par cette évolution que nous valoriserons nos filières et insufflerons une dynamique nouvelle à notre Enseignement.

Je vous remercie de votre attention pour cette première réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Pour la suite et fin, nous allons accueillir M. le Député provincial – Président André GILLES pour la réponse à la question du point 16 et aux points de notre ami Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole à Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mille excuses pour ce retard mais en tout cas, je pense que Robert MEUREAU a pu, encore mieux que moi... et Katty FIRQUET a dit encore mieux que Georges sans doute, si c'est possible, nos sentiments.

Dans la foulée de la réponse que vient d'adresser Robert MEUREAU, André GÉRARD toujours à propos du tableau de bord des activités 2012-2018 de notre département Formation.

Le tableau de bord est un outil de gestion établi pour suivre l'avancement des actions prioritaires fixées par le Collège provincial dans sa Déclaration de Politique générale. Il n'a pas la prétention de reprendre l'ensemble de nos actions qui sont plus détaillées d'ailleurs dans les pages suivantes du rapport d'activités. Mais je remercie André pour sa question qui me permet de repréciser différents projets menés par le département Formation pour mettre en œuvre la Déclaration de Politique générale, avec punch et séduction, du moins je vais m'y efforcer.

Comme vous l'avez lu dans notre rapport, l'Ecole de Police a édité son projet pédagogique et sa charte des valeurs sous l'intitulé « Au cœur de la démocratie ». Vous l'avez reçu en première commission. Ces démarches initiées au sein de l'Ecole de police vont faire émerger un projet pédagogique commun porté par l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence tenant compte des réalités de chaque école et du souci de formation des professionnels des services publics au service du public.

Dans cette optique, les écoles se rassemblent autour de projets fédérateurs novateurs, tels qu'un projet INTERREG d'Académie Eurégionale de formation des agents des services de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

sécurité et d'urgence aux planifications des situations de crise, ou encore d'un Centre de compétences en matière de formations policières et sécuritaires en collaboration avec la Faculté de Droit, l'Ecole liégeoise de Criminologie de l'Université de Liège et la Zone de Police de Liège.

En matière de lutte pour la réussite scolaire, de nombreux projets concrets sont en cours d'élaboration, citons par exemple deux projets favorisant l'enseignement différencié et adapté à l'évolution de chaque élève. Il s'agit d'un projet d'intégration des tablettes numériques dans les écoles, initié cette année par une formation préparatoire des enseignants.

Le second projet consiste en l'élaboration de séquences pédagogiques en e-learning. En 2013, un groupe de travail a étudié les possibilités offertes par l'e-learning, ainsi que son adaptation pour la formation « Connaissances de gestion » qui sera proposée aux élèves du secondaire terminant leur qualification, et qui souhaitent s'installer comme indépendant.

Et puis il y a toute l'action de mise en place de la guidance par l'amélioration de la collaboration PMS PSE Espace tremplin.

Alors, concernant le soutien aux communes en matière de formation, les points repris dans le tableau de bord sont développés un peu plus bas, sous le titre « Le département Formation proche des pouvoirs locaux ». Comme vous le savez, la Province de Liège met un point d'honneur à développer une proximité de plus en plus grande avec les Communes, afin de les soutenir dans le développement de leurs projets.

Le Service Appui Formation a ainsi été créé afin d'assurer un rôle de détection des besoins en formation, en vue d'offrir une meilleure adéquation entre les offres et les demandes. Il exerce également une mission de concertation entre les acteurs de la formation présents sur le territoire de la province de Liège, pour assurer un échange d'informations optimal. Il constitue ainsi une plate-forme entre les opérateurs de formations et les pouvoirs locaux. L'objectif étant bien sûr d'éviter les chevauchements et les concurrences inutiles.

Concrètement, le Service a proposé une quarantaine de formations organisées en partenariat entre l'Ecole Provinciale d'Administration et le FOREM et entre l'Ecole Provinciale d'Administration et l'IFAPME. Par exemple : les logiques de dépannage en chauffage, électricité, plomberie ou encore la sécurité sur chantier.

Aussi, le Service travaille actuellement sur une formation spécifique pour les fossoyeurs et l'entretien de tombe. Ce dossier, initié par la demande d'un pouvoir local, concerne l'Ecole Provinciale d'Administration, l'Institut du Patrimoine Wallon, le Conseil Régional de Formation et le Service Appui Formation.

Nombre de ces formations qui sont le fruit d'un partenariat par l'Ecole Provinciale d'Administration avec l'Enseignement de Promotion Sociale : provincial, communal et confessionnel, mais également avec le Forem, Epicuris et Technifutur.

Je suis aussi interpellé sur le point relatif au renforcement de la réinsertion socioprofessionnelle. Évidemment, notre tableau de bord semble fort réducteur par rapport aux projets que nous développons concrètement. Je rappelle, ce tableau représente un fil

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

d'Ariane qui guide nos actions.

La réinsertion socioprofessionnelle est un thème qui nous tient tous à cœur mais moi en particulier, et pour lequel œuvrent plusieurs de nos services du département Formation.

Il s'agit de ne laisser personne au bord du chemin, cela a toujours été quasiment obsessionnel chez nous.

Par exemple, l'Espace Qualité Formation accompagne depuis de nombreuses années les CPAS, les Entreprises de Formation par le Travail, les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle et autres acteurs locaux en mettant à leur disposition ses ressources, ses réflexions, son analyse de la situation et ses projets d'innovation pour améliorer les dispositifs en place. Notamment, les projets FORAV et INSERAV ont permis de développer une méthodologie innovante et attractive pour les apprenants, basée, on s'en souviendra, sur le compagnonnage. Je crois pouvoir dire qu'il s'agit là d'une réussite puisqu'à l'issue de la mise à l'épreuve du terrain au 31 décembre 2013, cette méthodologie a abouti à un taux d'insertion de plus de 50%.

Enfin, l'Espace Qualité Formation développe actuellement de nouveaux projets afin de poursuivre le rôle supracommunal de la Province dans le domaine de l'insertion. Ces futures interventions se baseront principalement sur le maillage social et l'accompagnement transgénérationnel car je pense que c'est en travaillant tous ensemble, jeunes et moins jeunes, acteurs publics et privés, monde social et économique, bref, tous ensembles nous parviendrons à faire mieux, en tout cas à faire plus avec moins.

En matière de réinsertion, il ne faut pas non plus négliger les actions de promotion du multilinguisme menées par la Maison des Langues, vers les particuliers, les entreprises ou l'enseignement, tous réseaux confondus. L'orientation-conseil en matière de formation linguistique et la réalisation de plans de formation sur mesure, le soutien aux écoles pour les projets de mobilité et l'organisation de stages en entreprises sont autant de services proposés à nos travailleurs et futurs travailleurs afin de leur permettre de mieux s'intégrer à ce marché du travail de plus en plus exigeant et notamment en matière de compétences linguistiques.

Nos actions de réinsertion sont également tournées vers les personnes en situation de handicap physique ou de maladie invalidante. Le Centre de Réadaptation au Travail témoigne d'une expertise reconnue en qualité de « Dispositif Orientation - Formation - Insertion professionnelle » dédié aux adultes victimes de problèmes de santé en phase de reconversion professionnelle.

Le CRT donc apporte une plus-value par rapport aux opérateurs dits classiques de formation sur plusieurs points : il propose une infrastructure adaptée, des aménagements ergonomiques, un hébergement, une tutelle médicale, une pédagogie adaptée respectueuse des rythmes d'apprentissages et une approche positive et valorisante.

Je me réjouis de l'intérêt porté, relatif au projet MobiTIC qui vise à favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies auprès de nos aînés. En effet, ce projet prioritaire, comme nous le précisons dans la déclaration de politique générale, est aujourd'hui dans une phase on va dire cruciale : le développement d'un partenariat fort avec l'ensemble des

opérateurs et acteurs concernés par cette thématique.

Nous voulons ancrer le projet MobiTIC dans le paysage local et apporter notre soutien aux acteurs existants. C'est inutile de réinventer la roue quand elle tourne.

Grâce aux équipes, au matériel et autres ressources, notamment pédagogiques, que nous mettons à disposition de tout un chacun, le projet MobiTIC permettra une autonomisation, une inclusion optimale et un vieillissement actif des seniors en province de Liège sur base de l'offre de formation des opérateurs existants.

Pour répondre à votre second point concernant le Service d'accrochage scolaire, Cher André, qui a toute sa place au niveau du Département Formation, je dirais en effet que c'est en effet un outil que la Province de Liège a initié et promu dans le cadre d'un de ses axes prioritaires : « Renforcer la lutte pour la réussite scolaire en soutien à tous les réseaux ».

Donc, sois, soyez assuré que nous accordons une attention particulière à ce dispositif mis en place en faveur de l'accrochage des jeunes en rupture scolaire. Il ne faut pas oublier les 261 élèves, tous réseaux confondus, qui ont pu bénéficier avec succès cette année encore de l'aide de ce service de réinsertion scolaire.

Concernant les difficultés dont il est fait état, une mission de bons offices est actuellement menée par le Directeur de l'Espace Tremplin auprès des asbl partenaires afin de garantir le maximum de lisibilité dans les actions entreprises sur le terrain.

Les asbl et la Province se voient et se parlent. Que ce soit au niveau des responsables ou dans le cadre des plans de formation auxquels adhèrent nos agents, un dialogue permanent est établi.

Pour ce qui la concerne, la Province contrôle les justificatifs des dépenses opérées par les asbl avec la subvention qui leur est allouée. Je peux vous assurer que nous sommes très attentifs au fonctionnement de ces services qui vont d'ailleurs trouver, dès septembre 2014, dans le cadre de deux nouveaux décrets « bien être à l'école » de la Fédération Wallonie Bruxelles, une légitimité et une visibilité accrues.

Réponse maintenant à la question de M. José SPITS sur les subsides. José, vous avez de la suite dans les idées. Votre qualité première est donc d'être cohérent.

Vous interpellez le Collège sur les subsides et aides matérielles accordés par la Province aux multiples associations qui bénéficient de ces soutiens en visant une lecture transversale et exhaustive.

Comme vous le dites vous-même, la question a été posée dans le cadre du rapport Culture de la troisième Commission mais elle aurait pu être formulée à propos de n'importe quel autre rapport d'un secteur appelé à accorder un appui à des tiers.

De par l'application de nouvelles règles dictées par le Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation, « Bible » si on me permet l'expression, de référence, la ventilation de ces soutiens à encore gagné en transparence.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

De fait, toutes les subventions égales ou supérieures à 2.500 euros sont approuvées dorénavant par le Conseil provincial et tous les rapports d'activités reprennent la liste exhaustive des subsides accordés.

Les conseillers, membres de la cinquième Commission ont d'ailleurs pris connaissance de la liste des subventions en espèce, qui sont inscrites nominativement au budget, ou en nature, octroyées par délégation du Conseil au Collège provincial.

Chaque année, à l'occasion du vote du budget lors de la session d'octobre, une annexe à ce document liste tous les subsides de moins de 1.250 euros accordés durant l'année précédente. Ainsi, le budget 2014 voté en octobre 2013 listait les subsides de 2012.

De toute évidence la totalité de l'information est donc à la disposition de tous les conseillers et mieux encore depuis juin 2013, c'est-à-dire depuis la nouvelle application légale concernant l'octroi des subsides.

Alain DEFAYS. Intervention Alain sur la compétence Logement, a évidemment retenu toute notre attention, celle de Paul-Emile, la mienne et celle de l'ensemble du Collège bien sûr et on ne peut collectivement que partager ce sentiment. Que les choses soient claires.

Pour rappel, en 2009, la Déclaration de politique régionale évoquait les différentes compétences qui pourraient faire l'objet d'un transfert à la Région. La politique du logement fait partie de celle-ci.

Depuis 2011, l'Association des Provinces Wallonnes, mon Cher Georges, qui préside maintenant celle-ci en suppléance de notre ami Paul-Emile, tente de faire entendre notre point de vue auprès du Gouvernement et plus précisément du cabinet du Ministre Nollet, en charge de la compétence. Elle a donc été auditionnée mais on peut écouter et ne pas entendre. Le verbe n'a pas la même signification évidemment. Un décret a donc été voté par le gouvernement wallon le 29 novembre 2013. Je cite : « Dès la publication du décret, d'empêcher les Provinces de prendre de nouvelles initiatives en matière de logement et d'énergie sur la base de l'intérêt provincial tout en leur permettant de reproduire les mesures prises antérieurement et ce jusqu'au 1er janvier 2015, et de mettre un terme, à cette date, à toutes les politiques basées sur l'intérêt provincial menées en matière de logement et d'énergie ».

Ce décret a été approuvé par le Conseil d'état qui estime que cela permettra de donner une plus grande cohérence aux politiques menées dans ces matières. Dont acte.

Vous le comprenez, tu comprends, il est difficile de savoir quel sort sera concrètement réservé à la politique provinciale en faveur des Agences immobilières sociales. Le Gouvernement wallon doit clarifier dans les mois à venir, ce n'est pas sûr que cela se fasse dans les 2 mois qui viennent évidemment. Dans les mois avenir cette question qui faisait partie de l'avis que l'APW a récemment rendu au Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région Wallonne.

Je vous le disais à cette tribune lors de notre session d'octobre, le Cabinet laisse

toujours entendre que les provinces pourraient continuer à soutenir les Agences Immobilières Sociales. La décision n'est donc pas aussi catégorique sur ce point. L'APW a écrit au Président du Parlement wallon le 31 janvier dernier afin de rappeler notre position au moment où le débat a eu lieu au parlement.

Il faudra attendre que la nouvelle assemblée régionale soit élue et qu'un nouveau ministre, ou le même, que sais-je, prenne clairement une décision en la matière et comme vous le savez, nous avons inscrit un article crédité de 125.000 € au budget 2014. Dans l'attente, nous sommes des gens prévoyants, on ne sait jamais, si on nous parlait de continuer, nous avons prévu en tout cas de quoi pouvoir le faire ainsi que nous l'avions concrétisé cet effort financier concrétisé en 2013, à l'instar de 2012 et forcément des exercices précédents.

Mon Collègue Paul-Emile MOTTARD, en charge de la compétence et Président de l'APW et leurs suppléants respectifs restent évidemment attentif à ce dossier important il est vrai et si les perspectives se dégagent et que les provinces sont confortées dans les politiques menées en matière d'Agences Immobilières Sociales, le débat sera ouvert en temps opportun en commission pour tracer les contours nouveaux des modalités de soutien.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président. Sans intervention, le Conseil prend connaissance des rapports concernant « L'Enseignement » et « La Formation et les Centres PMS et PSE » et évidemment les rapports concernant « La Culture » et « Le Logement ».

Avant de clôturer nos travaux, je voudrais dire un petit mot sur notre session du mois de mars.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Député provincial-Président, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Nous voici arrivés au terme de notre session du mois de mars consacrée aux rapports d'activités 2013.

L'examen exhaustif et approfondi de 19 rapports nous a permis de constater que, malgré un contexte budgétaire délicat pour l'ensemble des pouvoirs locaux, la Province de Liège a su maintenir ses actions et continuer à développer de nouveaux projets, afin de rendre un service toujours plus efficace et plus pertinent, à l'ensemble de ses bénéficiaires.

Nous avons également pu constater que la Province, actrice d'un monde en mouvement, ne cesse d'évoluer pour être en phase avec son temps et se préparer aux défis de demain.

Tout en recentrant ses missions autour des axes prioritaires qui ont été définis à l'unanimité lors de la précédente législature, notre Institution s'est résolument engagée dans le développement d'une politique de partenariat avec les pouvoirs locaux que sont les communes et les intercommunales.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2014

L'heure de la concrétisation est aujourd'hui venue. Nous avons pu nous en rendre compte, non seulement à travers les rapports d'activités, mais également à l'occasion du débat sur le supracommunalité qui s'est déroulé hier.

En ce qui concerne la nouvelle organisation de la session, qui s'est répartie sur deux séances plénières et deux séances de travail, je suis heureux de constater que cela a dynamisé nos échanges. Les présentations étaient instructives et les réflexions constructives ! Je ne peux que vous en féliciter toutes et tous.

Nous aurons bien entendu l'occasion de rediscuter de cette nouvelle formule au sein du Bureau du Conseil mais d'ores et déjà je me réjouis que celle-ci ait débouché sur l'organisation, sur la proposition de M. GILLES, dès le mois prochain, d'une troisième Commission consacrée au tourisme réceptif.

Chers collègues, je terminerai en remerciant toutes celles et ceux qui ont permis que nos travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Merci tout d'abord à vous tous pour votre implication dans nos discussions. Merci au Collège d'avoir mis à notre disposition les outils nécessaires au bon déroulement de nos travaux. Merci aux Directions générales et à leurs collaborateurs pour leur disponibilité et pour les nombreuses explications et informations fournies lors de nos réunions de Commissions. Merci aux services qui ont organisé nos deux séances de travail et aux experts qui sont intervenus. Merci au service de Madame la Directrice générale provinciale, à nos deux dactylos et, bien entendu, au Service du Conseil. Enfin, merci aussi aux huissiers et au personnel chargé de notre intendance.

Avant de nous quitter, je vous invite, en remerciant le Collège provincial, à partager le verre de l'amitié dans la Salle des Pas perdus.

A tous un grand merci et un bon congé de Printemps à celles et ceux qui ont la chance d'avoir quelques jours de congé.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2014, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion le mercredi 30 avril 2014 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 30'.